

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légal et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 486

16 – CHARENTE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

Ventes et cessions

353 727 613 RCS Angoulême.

CARTEN ANGOULEME BY AUTOSPHERE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 660000.00 EUR.

Adresse : Z A les Montagnes, 16430 Champniers.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE CARTEN ANGOULEME BY AUTOSPHERE PAR LA SOCIETE ABCIS POITOU BY AUTOSPHERE Société Absorbante : ABCIS POITOU by autosphere Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 149, avenue du 8 Mai 1945, 86000 Poitiers Capital : 2 532 800 € Numéro unique d'identification : 328 659 131 Lieu d'immatriculation : Poitiers Société Absorbée : CARTEN ANGOULEME by autosphere Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Z A les Montagnes, 16430 Champniers Capital : 660 000 € Numéro unique d'identification : 353 727 613 Lieu d'immatriculation : Angoulême Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2024, les sociétés susvisées ont établi le projet de fusion simplifiée par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante. 1.Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la Société Absorbante est prévue (estimés au 31 décembre 2024 à minuit, date de réalisation de la fusion) : -Actif : 8 073 880 € -Passif : 6 995 283 € 2.Rapport d'échange des droits sociaux : Néant (la Société Absorbante et la Société Absorbée sont détenues à 100% par la société GROUPE AUTOSPHERE) 3.Montant prévu de la prime de fusion : Néant 4.Date du projet de fusion : 15 novembre 2024 5.Date et lieu du dépôt du projet de fusion au RCS au titre de chaque société participante : -greffe du tribunal de commerce de Poitiers, le 18 novembre 2024 pour la Société Absorbante, -greffe du tribunal de commerce d'Angoulême, le 18 novembre 2024 pour la Société Absorbée. Les créanciers des sociétés ABCIS POITOU by autosphere et CARTEN ANGOULEME by autosphere disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publicité pour exercer leur droit d'opposition. Pour avis.